

LE POINT SUR LES ÉMISSIONS DE GES

Nos portefeuilles par rapport au marché

Dans le rapport de l'an dernier, nous avons montré comment certains de nos portefeuilles régionaux se comparent à leurs indices de référence respectifs en ce qui a trait à leur empreinte carbone. Au cours de la dernière année, nous avons travaillé davantage à la collecte et à l'analyse de données sur les émissions de GES pour nos portefeuilles, dont nous aimerions vous faire part.

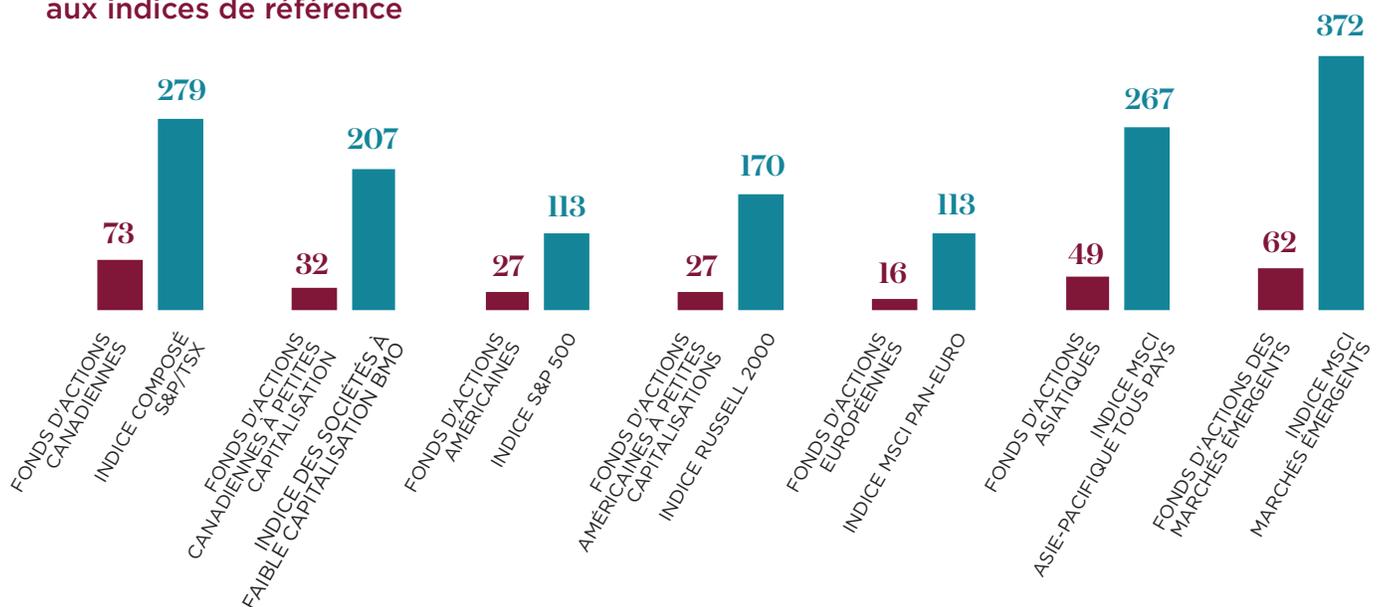
Les données sur les émissions de GES sont généralement présentées à l'aide d'une mesure appelée la « moyenne pondérée des intensités en carbone ».

Elle mesure l'intensité en carbone par unité de revenus du portefeuille et est exprimée en tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million de dollars de revenus (t éq. CO₂/M\$). Cela nous permet de comparer les empreintes carbone de sociétés de différentes tailles.

La figure 1 ci-dessous compare la moyenne pondérée des intensités en carbone de nos portefeuilles à ceux de l'ensemble du marché, représentés par leurs indices de référence respectifs¹. Le graphique illustre les émissions de portée 1 et 2. Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant de sources contrôlées ou

FIGURE 1

Moyenne pondérée des intensités en carbone des fonds Burgundy par rapport aux indices de référence



¹Données sur l'intensité des émissions au 30 septembre 2023, provenant de Sustainalytics.

détenues par l'organisation. Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes associées à l'achat et à l'utilisation d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de climatisation par l'organisation.

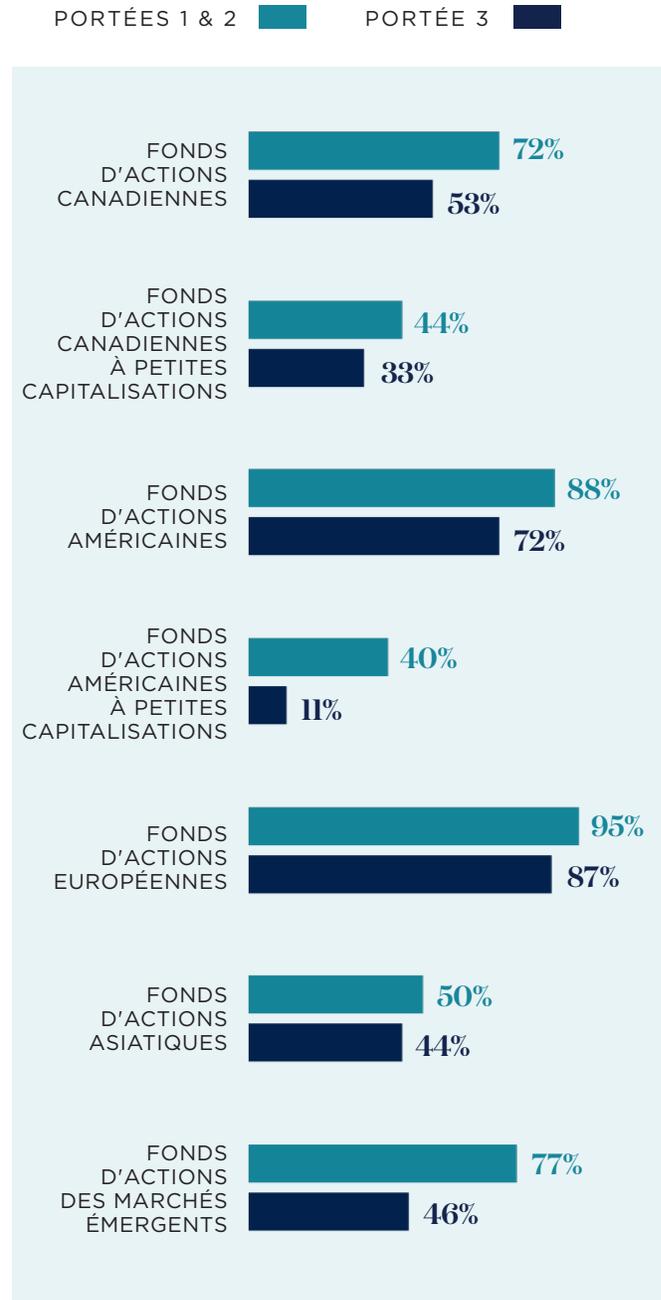
Les données montrent que nos portefeuilles ont une empreinte carbone beaucoup plus faible que les indices de référence. Pour générer un dollar de revenu, nos entreprises émettent environ un cinquième du carbone par rapport aux entreprises des indices. Il s'agit d'une conséquence indirecte de notre approche de placement, selon laquelle nous mettons l'accent sur les sociétés de grande qualité. Nos gestionnaires de portefeuille ne gèrent pas leurs portefeuilles en fonction de cibles en matière de carbone. Ils choisissent plutôt de se concentrer sur les entreprises créatrices de richesse qui présentent de solides caractéristiques financières et avantages concurrentiels. Cette approche nous éloigne généralement des entreprises de matières premières, qui sont souvent d'importants émetteurs de GES, et nous permet de nous concentrer sur des entreprises dont l'intensité carbone est relativement faible. Comme vous le verrez dans la prochaine section sur les crédits carbone, la réduction des émissions de GES est une tâche complexe et coûteuse qui crée des risques considérables pour les investisseurs.

Les données sur les émissions de GES peuvent être élargies pour inclure les émissions provenant d'activités et d'actifs qui ne sont pas détenus ou contrôlés par l'organisation, mais pour lesquels cette dernière a une incidence indirecte dans sa chaîne de valeur. Il s'agit des émissions de portée 3. L'inclusion des données de portée 3 donne des résultats similaires à ceux que nous avons trouvés dans notre analyse des émissions de portée 1 et 2, avec des émissions plus faibles dans notre portefeuille par rapport à d'autres indices de marché. Toutefois, ces données sont complexes et coûteuses à recueillir. Par conséquent, de nombreuses petites sociétés ne mesurent pas leurs émissions de portée 3 ou ne les divulguent pas. À l'extérieur des sociétés européennes et américaines à grande capitalisation,

moins de la moitié des sociétés de notre portefeuille ont déclaré leurs émissions de portée 3 (comme présentée en Figure 2).

FIGURE 2

Pourcentage d'entreprises signalant des émissions de carbone à travers les fonds Burgundy





Toutefois, les organismes de réglementation et d'autres parties prenantes s'attendent de plus en plus à ce que les entreprises fassent état des émissions de portée 3, et réduisent également leurs émissions provenant de ces sources conformément à [l'Accord de Paris de 2015](#) . Nous avons communiqué avec certaines sociétés de notre portefeuille pour tenter de comprendre comment elles abordent les émissions de portée 3 et comment elles font face aux défis associés au suivi et à la réduction de ces émissions. Nous présentons nos échanges avec Nestlé sur ce sujet dans le présent rapport. **B**

Mise en garde

Ce rapport n'est présenté qu'à titre informatif et ne doit pas être considéré comme un conseil en matière de placement, une recommandation ou de la sollicitation. Cette mise à jour ne tient pas compte des objectifs, des contraintes et des besoins financiers uniques des investisseurs. Les renseignements contenus dans le présent rapport représentent l'opinion de Gestion d'actifs Burgundy Ltée (Burgundy) ou de ses employés à la date de publication. Burgundy n'assume aucune obligation de réviser ou d'actualiser quelque renseignement que ce soit pour tenir compte de nouveaux événements ou circonstances, bien que le contenu puisse être mis à jour de temps à autre, sans préavis. Le contenu du présent document comprend des informations exclusives de Gestion d'actifs Burgundy Ltée et est réservé au destinataire. Ce rapport ne doit pas être distribué sans le consentement de Burgundy.

Les investisseurs doivent noter que leurs placements ne sont pas garantis, que leurs valeurs fluctuent fréquemment et que les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des tendances et des événements historiques et peuvent différer des résultats réels. En aucun cas, les commentaires fournis ne vous suggèrent d'anticiper le marché, de quelque façon que ce soit. Les placements sur des marchés étrangers peuvent comporter certains risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux incidences fiscales défavorables, à la réglementation et aux conditions économiques et politiques.

Certains titres sont utilisés comme exemples. Tous les chiffres mentionnés sont des approximations seulement. La liste des sociétés et des sujets de discussion présentée n'est pas exhaustive et n'est fournie que pour illustrer la philosophie et l'approche de placement de Burgundy en matière d'évaluation des facteurs ESG. Les placements décrits ici ne font pas état de tous les titres acquis, vendus ou recommandés pour nos clients des services-conseils ou détenus dans le cadre d'une stratégie globale offerte par Burgundy. Puisque les portefeuilles Burgundy effectuent des placements concentrés dans un nombre limité de sociétés, la variation de la valeur d'un titre peut avoir un effet marqué sur la valeur du portefeuille. Une liste complète des titres est disponible sur demande.

Les titres des fonds communs canadiens gérés par Burgundy ne seront pas vendus à des personnes résidant à l'extérieur du Canada, à moins que ces ventes soient autorisées par les lois du territoire de compétence en question. Burgundy offre des services-conseils en placement discrétionnaires à des particuliers et des investisseurs non canadiens (y compris des personnes des États-Unis), là où la loi le permet.

En ce qui concerne la distribution au Royaume-Uni, le contenu de la présente communication n'a pas été approuvé par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de la loi intitulée UK Financial Services and Markets Act 2000. Cette communication n'est fournie et ne s'adresse qu'aux personnes du Royaume-Uni dont on croit raisonnablement qu'elles peuvent recevoir un tel document promotionnel de la part d'une personne autorisée conformément à une exemption en vertu de l'article 49 de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005. Ces personnes comprennent a) des personnes morales, des sociétés en nom collectif et des associations non constituées en personnes morales détenant un actif net d'au moins 5 millions de livres sterling, et b) des fiduciaires d'une fiducie comptant un actif brut (c.-à-d. l'actif total détenu avant déduction du passif) d'au moins 10 millions de livres sterling ou détenant un actif brut d'au moins 10 millions de livres sterling à tout moment au cours de l'année précédant cette communication. Cette communication n'est pas destinée à des organisations ne répondant pas à ces critères ou à qui elle ne peut être légalement transmise, et n'est pas mise à leur disposition. De telles organisations ne doivent pas s'appuyer sur cette communication de quelque manière que ce soit.

Toronto

La tour Bay Wellington, Place Brookfield,
181, rue Bay, bureau 4510,
case postale 778
Toronto, ON M5J 2T3

Téléphone : (416) 869-3222
Sans frais : 1 (888) 480-1790
Télécopieur : (416) 869-1700

Montréal

1501, avenue McGill College, bureau 2090
Montréal, QC H3A 3M8

Téléphone : (514) 844-8091
Sans frais : 1 (877) 844-8091
Télécopieur : (514) 844-7797

Vancouver

999, rue Hastings ouest, bureau 1810
case postale 33
Vancouver, BC V6C 2W2
Suite 1810, PO Box 33

Téléphone : (604) 638-0897
Sans frais : 1 (833) 646-6807

Nous joindre :

info@burgundyasset.com
burgundyasset.com

GESTION D'ACTIFS
BURGUNDY